

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE FERRIERES SUR ARIEGE

MODIFICATION N°1
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLES 1/5000 ET 1/2500

Pièce n°4

MANDATAIRE DU GROUPEMENT
CABINET INTERFACES+
2 CHEMIN DE LA SERRE
09600 AIGUES VIVES



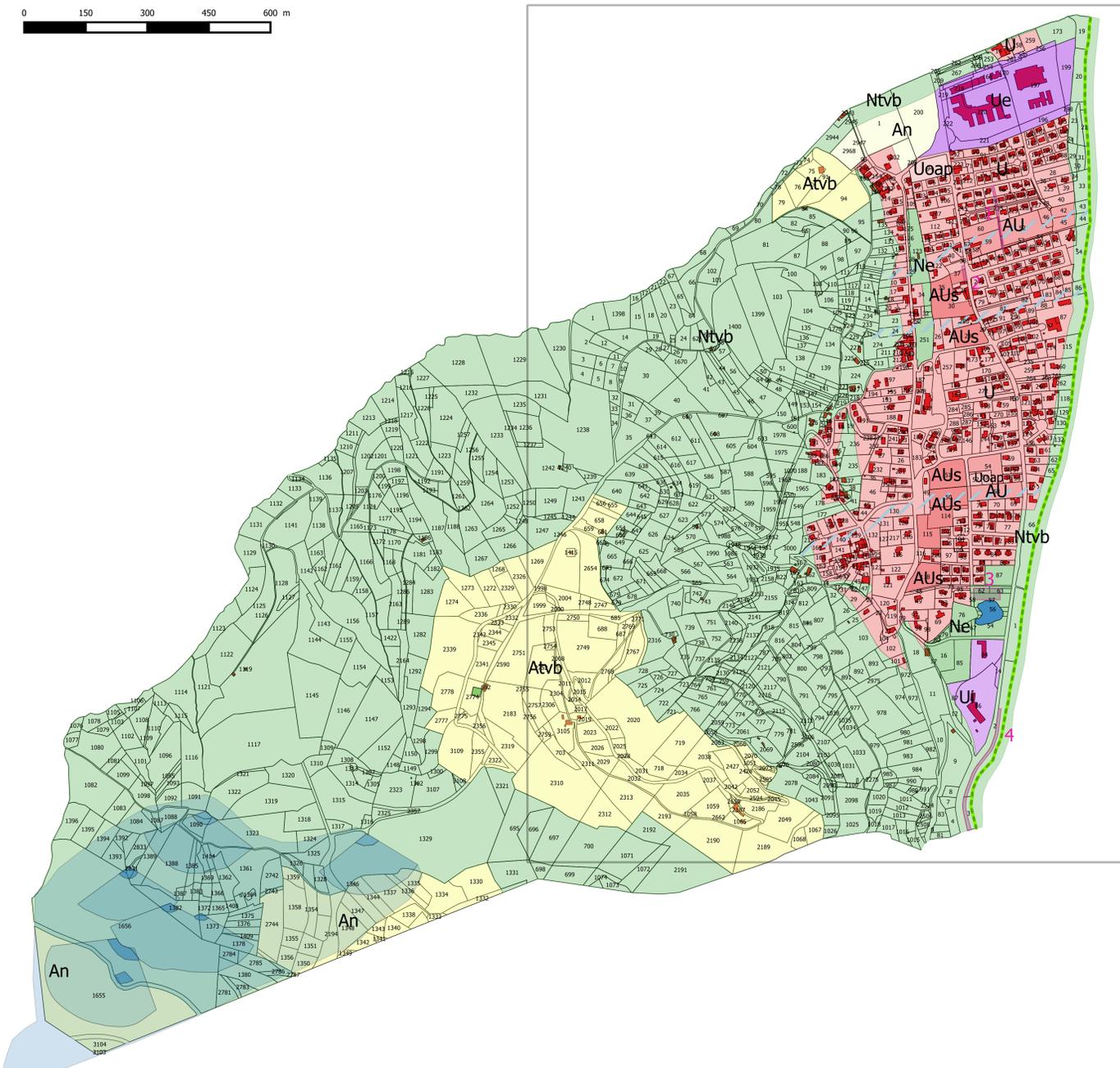
DECEMBRE 2019



0 150 300 450 600 m

- Légende**
- Ripisylve de l'Ariège protégée au sens de l'article L151-23cu
 - PRESCRIPTIONS**
 - Emplacements réservés
 - Corridors écologiques
 - Zone humide protégée au sens de l'article L151-23cu
 - Changement de destination
 - Périmètres de protection des captages**
 - Périmètre de protection éloignée
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - DESTINATION DES ZONES**
 - U : zone urbaine
 - Uoap : zone urbaine avec OAP
 - Ue : zone urbaine à vocation d'équipements publics
 - Ui : zone urbaine à vocation économique (EDF)
 - AU : zone à urbaniser
 - AUs : réserve foncière
 - An : zone agricole inconstructible
 - Atvb : zone agricole trame verte et bleue
 - Ne : zone naturelle à vocation d'équipements publics
 - Ntvb : zone naturelle trame verte et bleue

Emplacement réservé n°1 – Bénéficiaire commune – Plateforme 5m – Réseaux publics
Emplacement réservé n°2 – Bénéficiaire commune – Superficie 2700m² – Aménagement intersection
Emplacement réservé n°3 – Bénéficiaire commune – Superficie 1700m² – Cimetière avec traitement paysager
Emplacement réservé n°4 – Bénéficiaire commune – Plateforme 3m – Aménagement liaison douce
Emplacement réservé n°5 – Supprimé modification n°1 du PLU
Emplacement réservé n°6 – Supprimé modification n°1 du PLU



0 50 100 150 200 250 300 m

